

Journée de solidarité internationale et de revendications ! Jeudi premier mai 2014: tous rebelles contre l'austérité !!!



Dans son Edition du 30 avril 2014 la Nouvelle République titrait :
« Premier mai : la guerre des syndicats à Tours ».

Le titre est racoleur, on le comprend il faut bien vendre du papier, mais pour nous, le premier mai 2014 fut la manifestation d'un front uni syndical cimenté, au fond, par les mêmes revendications... La preuve en images !



Quelques photos du repas fraternel et traditionnel de l'UD FO 37 après la manif du premier mai.

EDITO

**L'Unité
revendicative ce n'est pas
l'unicité
syndicale
ni le syndicalisme
rassemblé !**



Par Grégoire Hamelin Secrétaire Général de l'UD FO 37

Libres et indépendants nous sommes, libres et indépendants nous resterons !

Ce n'est pas une devise, un slogan, une formule, c'est notre posture de combat syndical dont le fondement est la charte d'Amiens.

C'est en partant des besoins des salariés (salaire, emploi, qualification, conditions de travail..) que nos syndicats élaborent les cahiers de revendications FO.

Lorsque d'autres organisations syndicales semblent partager nos points de vue revendicatifs, tout naturellement nous examinons les actions que nous pourrions conduire ensemble afin d'obtenir la satisfaction des revendications que nous portons collectivement.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés avec la CGT dans l'action, lorsque cette confédération s'est opposée à l'ANI sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi, puis contre le pacte de responsabilité. Bien sûr, SUD et la FSU nous ont rejoints. Notre combat revendicatif a trouvé naturellement son prolongement en Indre et Loire (comme dans de nombreux départements) dans l'organisation d'un premier mai 2014 revendicatif unitaire.

Contrairement à la pratique du « syndicalisme rassemblé » qui consiste à réunir toutes les organisations syndicales, y compris celles qui partagent les points de vue du MEDEF et du Gouvernement, gageons que la dynamique revendicative de ce premier mai unitaire engagera un front du refus contre la politique de super austérité que nous combattons !

Vive le syndicalisme de revendications !
Vive la CGT-FORCE OUVRIERE !

Appel à la Grève des fédérations syndicales de la fonction publique ? Jeudi 15 mai 2014

- Retrait du pacte de responsabilité et la réduction des 50 milliards d'euros qui l'accompagne;
- Augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire;
- Défense du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique
- Arrêt de la Modernisation de l'Action Publique (M.A.P. qui fait suite à la R.G.P.P.), responsable des suppressions d'effectifs liées au redéploiement qui participe de la dégradation des conditions de travail.

La mobilisation du 18 mars dernier à l'initiative de notre confédération puis de la CGT avec la F.S.U. et Sud-Solidaires a démontré la détermination des salariés à défendre leurs conquêtes sociales, les emplois, les salaires contre « le pacte de responsabilité » véritable cheval de troie du MEDEF pour liquider la sécurité sociale !

Le MEDEF et le Gouvernement à sa solde n'ont pas gagné la partie !

L'UD FO informe les militantes et les militants de tous ses syndicats que d'ores et déjà les appels à la grève partout se multiplient. La FNAS-FO (action sociale privée) s'est jointe aux appels de la FGF-FO, de l'UIAFP-FO, de la FNEC-FO, de FO SPS ...

Vie des syndicats : coup de projecteur sur le S.D.A.S-F.O. 37

Transposition de convention collective au « Maisonnées »: des pratiques institutionnelles qui interrogent le principe de l'égalité républicaine ?

En janvier 2006 à Azay le Rideau est créé un établissement d'hébergement pour adultes autistes. Cet établissement baptisé « les Maisonnées » adhère à la convention collective d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

Chacun l'aura compris, de l'aide à domicile à l'accueil et l'hébergement d'adultes autistes, il y a un fossé que la convention collective de l'Aide à domicile ne couvre pas.

L'Agence Régionale de Santé (rien de moins) signale cette anomalie. Aussitôt notre syndicat demande l'adhésion à une convention collective conforme à l'activité développée. Notre syndicat, accompagné par l'UD rencontre à ce sujet Marisol TOURAINE alors Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire qui déclare, comme nous lui demandons son appui pour



Xavier : délégué syndical « Des Maisonnées ».

Le changement de convention collective, qu'il revient au syndicat et à la direction de l'établissement de signer un accord de transposition de convention collective. Elle précise que le financement des acquis conventionnels est opposable, ce qui signifie que les organismes de tutelle doivent financer le surcoût de la nouvelle convention collective. Vous l'avez compris, la

nouvelle convention collective proposée par notre syndicat non seulement est conforme à l'activité de l'établissement « Les Maisonnées » mais présente une augmentation des salaires et des garanties conventionnelles améliorées ! Fort des allégations de la Présidente du Conseil Général, nous parvenons, avec l'aide de l'UD, à convaincre la direction « des Maisonnées » de signer un accord de transposition de convention collective. Mais pour que ce type d'accord soit agréé il faut l'accord de la commission nationale d'agrément... A cette commission siègent différents représentants de personnalités ministérielles (*suivez le regard de la Gazette*) mais aucun syndicat ! L'accord *Des Maisonnées* n'est pas agréé. Officiellement aucun motif ne justifie ce refus, mais nous avons de bonnes raisons de croire que le financement supplémentaire que génèrent les garanties supérieures de la nouvelle convention collective, est la raison de ce refus... Devrait-on en conclure que l'état de droit devrait plier devant la rationalisation des moyens financiers ?

Après un recours amiable sans succès de la Direction *des Maisonnées*, le SDAS FO 37 avec le soutien de l'UD a décidé d'un recours contentieux ! *A suivre*



Ce n'est pas un hasard si « *La Gazette* » évoque l'activité de ce Syndicat à l'heure où la sécurité sociale est attaquée.

Disons d'abord que le champ d'action du syndicat départemental de l'action sociale relève du droit privé. Précisons que bien que de droit privé, ce secteur,

de l'action sociale et du médico-social ne fonctionne qu'avec de l'argent public. Logique, puisque sont attribuées à ce secteur de droit privé, des missions de service public.

Pour cela, les établissements relevant de ce secteur sont habilités et financés par des organismes de contrôle et de tutelle en regard de la spécialité de l'activité sociale ou médico-social développée.

Pour les salariés, le droit conventionnel est divers et varié puisqu'il doit correspondre à l'habilitation et à la spécificité de l'activité sociale ou médico-social que pratique l'établissement. Les conventions collectives du secteur s'inspirent naturellement des droits des organismes de tutelle et de contrôle.

Les tutelles, les organismes de contrôle, les financeurs sont ceux du ministère de la justice (l'état), de l'Aide Sociale à l'enfance (anciennement la DDASS), de la Sécurité Sociale, rien de moins...

Vous l'avez compris, les salariés de ce secteur ne sont pas des fonctionnaires, mais leurs droits conventionnels, leurs prérogatives et leurs salaires voisinent ceux de la fonction publique.

Aussi, chaque fois que les salaires sont bloqués dans la fonction publique, que les points d'indice sont gelés, que les acquis sont rognés, les droits conventionnels du secteur social et médico-social sont attaqués !

Rappelons que le financement de nombre d'établissements qui accueillent des personnes handicapées, relève du financement de la Sécurité Sociale, grâce à l'application de l'annexe 24 !

Alors, face à la tentative de démantèlement de la Sécurité Sociale, au blocage des salaires, face aux atteintes des missions des services publics par le gouvernement, le SDAS FO 37 appelle avec sa fédération nationale à la **grève le 15 mai 2014**, comme les syndicats de la fonction publique :

- pour la sécurité sociale de 1945;
- Pour la défense de toutes les missions des services publics;
- Pour l'augmentation de tous les salaires;
- Pour le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives du secteur !

Pour la Gazette JDO

La Gazette reproduit l'intégralité d'un bel article en hommage à notre camarade Marc Blondel*.

14H.30 vendredi 21 mars 2014, la foule est sur le trottoir.

Les accès sont bloqués, on n'y échappera pas. Les discussions vont bon train mais un ton en dessous. « Il n'est plus mais sera toujours » nous dit son camarade, son compagnon, son ami Jean-Claude MAILLY.



Patricia sous la banderole de l'I.M.E. « Les Douets »



Protocole oblige, quelques uns entrent dans la salle Léon JOUHAUX, les autres attendent, les discussions enflent. Le ton redevient celui de la conversation. Après tout nous sommes chez nous rue du MAINE comme le dira Marc dans la rétrospective qui va suivre.

Nous entrons, chacun se trouve une place. L'ambiance est calme et respectueuse, des images défilent. Jean-Claude prend la parole. Les mots sont simples, chaleureux soulignant l'engagement de notre camarade et cette faculté qui lui était propre à transmettre, encourager, rassembler.

Hommage aussi avec des images qui scandent sa vie, son combat.

Les camarades qui ont préparé la bande ne s'y sont pas trompés. Le discours de Marc est toujours d'actualité. Les ministres, président de l'assemblée nationale, maire et autres assistent à un beau meeting à la BLONDEL !

Reconnaissance de la république, tu entendras le discours démocratique de notre mandat n°1, comme il disait. Oui la troupe est attentive, percutée de plein fouet par l'actualité des paroles d'il y a 20 ans. Nous le savions mais là, nous le vivons en direct, avec toi Marc.

Aujourd'hui, tu es en retrait. Tu nous lâches la main, c'est toi qui nous regarde de ta place. Un peu de pagaille autour de toi pour aller te saluer. C'est ça la camaraderie.

Rebelles, nous resterons, tu peux en être sûr! Salut Camarade!

Patricia du SDAS FO37

U.D. F.O. 37: Maison des syndicats, La Camusière, 18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin.

Téléphone : 02 47 38 54 43

Télécopie : 02 47 37 91 00

Courriel : udfo37@force-ouvriere.fr

Tapez : 37.Forceouvriere.org vous trouverez tout sur le site de l'U.D.F.O.d'Indre et Loire !